

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022

Délibération n°2022-10-06

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUMEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification des chapitres 014 - Atténuation de produits et 65 - Autres charges de gestion courante afin de réajuster la prévision budgétaire en fonction des aléas rencontrés (Modification des attributions de compensation, écritures de clôture du budget annexe Druge Chevaux, augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre Aquatique).

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20221026-CC2022-10-06-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses d'atténuation de produits et les autres charges de gestion courante d'ici fin d'année 2022 et correspondant à un montant total de 165 050€ ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget d'Administration Générale

			BP 2022	DM	BP+DM
Fonctionnement					
739211	Attributions de compensation	FD	1 015 000,00	35 000,00	1 050 000,00
65541	Contrib fonds compens ch territoriales	FD	288 500,00	15 000,00	303 500,00
657364	Subv fonct Etabl Industriel, commercial	FD	580 000,00	115 050,00	695 050,00
023	Virement à la section d'investissement	FD	210 000,00	-150 000,00	60 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	FR	0,00	15 050,00	15 050,00

Investissement

2313-0052	Nouveau Siège	ID	667 100,00	-150 000,00	517 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	IR	210 000,00	-150 000,00	60 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

